

# Modalités d'inscription à l'école maternelle rentrée 2025-2026

## Etape 1 : L'inscription - à la mairie **A compter du lundi 10 mars au samedi 10 mai 2025**

### Pour inscrire votre enfant, vous devez justifier :

- Etre **domicilié à Prahecq**
- ou **Nounou / grand parent sur Prahecq** (attestation de l'un ou l'autre qui atteste garder l'enfant durant l'année de scolarisation ET autorisation du Maire de la commune de domiciliation, si vous n'habitez pas sur Prahecq)
- ou **Travailler sur Prahecq** (attestation de l'employeur, ET autorisation du Maire de la commune de domiciliation, si vous n'habitez pas sur Prahecq).

- **Vous aurez besoin** du **livret de famille** et d'un justificatif de domicile.

### Des documents vous seront remis :

- 4 documents qui seront à remettre à la directrice lors du rdv d'admission :
  - . fiche de renseignement à compléter et à signer par les 2 parents,
  - . attestation de vaccination à faire compléter au médecin traitant,
  - . une demande d'inscription à l'école maternelle à remplir
  - . attestation d'inscription délivrée par la mairie .
- 1 document sera à rapporter à la mairie :
  - . fiche d'inscription pour le restaurant scolaire et pour la garderie.(ATTENTION : vous recevrez un lien par mail concernant « Mon perisco » (application gestion cantine-garderie)

## Etape 2 :Les admissions - par la directrice de l'école maternelle

(purement administrative et remise des livrets d'information)

**Vendredi 16 mai: de 8h30 à 18h00 - Mardi 27 mai 11h45-13h15 et 16h10 à 18h00**

L'admission se fera en présentiel en rdv individuel, la **prise de rdv se fait à la mairie lors de l'inscription.**

*En cas d'impossibilité à ces dates, merci de me contacter par mail : [ce.0790127J@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790127J@ac-poitiers.fr)*

Ce moment d'échange a pour objectif de répondre à vos questions, échanger sur les situations particulières de parents séparés, de la rentrée échelonnée, parler d'un éventuel PAI (projet d'accueil individualisé: pour les enfants ayant une pathologie particulière : asthme, allergies alimentaires...),

### Lors du rdv pour l'admission, vous aurez à fournir des documents :

- la demande d'inscription signée conjointement par les 2 parents.
- l'attestation d'inscription délivrée par la mairie de PRAHECQ,
- l'attestation de vaccination complétée par le médecin traitant (*Certains médecins peuvent la compléter sans rdv, mais si le médecin vous demande une consultation pour cet unique motif, ce document peut-être fourni ultérieurement, dernier délai : jour de la rentrée*).
- la fiche de renseignements, fournie par la mairie, complétée et signée des 2 parents
- le certificat de radiation délivré par l'ancienne école dans le cas d'une scolarité préalable.
- **PRESENTATION** du livret de famille

## Etape 3 : Visite de l'école maternelle et rencontre avec les différents partenaires autour d'un goûter , avec votre enfant

**Vendredi 20 juin 17h30**

Réunion d'informations pour vous présenter la classe vous sera proposée dans les 15 jours suivant la rentrée.

Mme BOUTONNIER  
Directrice de l'école maternelle  
[ce.0790127J@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790127J@ac-poitiers.fr)  
05 49 26 40 18